

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I02220100004840 du 04/09/2024 16:59:14

NF 525 Sign. : 525/0455-4 CpSS

Shop & Qo - Encaissement Version 13.2.2404.6 20/06/2024

Nombre d'impression : 1 du 04/09/2024 16:59:33

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

MONTAF

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 05.65.30.29.55

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 05.65.30.29.55

Client (3491) :

Entreprise Privée MONSIEUR FLORENTIN GIRARD

MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

FRANCE

Siren : 852768811

TVA intra. : FR24852768811

Facture n°I02220100004840
Du 04/09/2024

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 04/09/24 16:59	79381519 / VENTE4912 VENTE TAMPON 4912 4L GRAVE TRODAT	1	20,75 €	20,00 %	4,15 €	20,75 €
Emporté 04/09/24 16:59	200569 / 200 569 08-1item CLASS A4 D40 COINS COULEUR 4A VIQUEL	1	2,32 €	20,00 %	0,47 €	2,32 €
Emporté 04/09/24 16:59	400011656 / 5111E SACHET 100 POCHETTES PERFO A4 PP GRAINE 4/100 CRISTAL EXACOMPTA	1	2,08 €	20,00 %	0,41 €	2,08 €
Emporté 04/09/24 16:59	79376785 / 100202 INTER A4 12 TOUCHES ECO ESSELTE	1	1,16 €	20,00 %	0,23 €	1,16 €
TOTAL HT						26,31 €
TOTAL TVA						5,26 €
Total TTC						31,57 €

Vous avez été accueilli(e) par PE(ld:1021)
(Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	26,31 €	20,00 %	5,26 €	31,57 €

Règlements

04/09/2024 16:59:14 - CB

31,57 €

Portable :
Email :

Tél. :

Signature du vendeur

Signature du client

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exac/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

MONTAF 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 125000€ Siret : 75227250000022 SIREN : 752272500 N° RCS : MONTAUBAN 752272500 . TVA : FR89 752 272 500 Code APE 4762Z